



# FICHE D'INSCRIPTION NATATION ADULTE

## 1 - IDENTITE

NOM ..... PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TELEPHONE FIXE ..... TELEPHONE PORTABLE .....

ADRESSE MAIL .....



## 2 - FORMULE D'ABONNEMENT

Inscription à l'année  1 séance / semaine : Commune : **160.00 €** / Hors C : **223.00 €**

Carte abonnement « Activité » : **facturée 3.40€ en cas de perte**. Elle est obligatoire à chaque séance ; entrée/sortie. Elle est la propriété de la Mairie et devra être restituée à la fin de la saison.

## 3 - CHOIX DE VOTRE SEANCE

HORAIRES	JOURS	SEANCES
Choix n° 1 De ..... à .....		
Choix n° 2 De ..... à .....		

**Pour compléter, reportez-vous au tableau (voir au dos).  
Inscrivez à l'identique les horaires, jours et séances.**

	CONFIRME	INTERMEDIAIRE	DEBUTANT
LUNDI	12H45/13H30	20H00/20H45	
JEUDI	19H45/20H30		19H45/20H30
VENDREDI	20H00/20H45		

**Niveau 1** Confirmé : technique de nage.

**Niveau 2** Intermédiaire : dos et crawl ou brasse.

**Niveau 3** Débutant : non nageur.

## 4 - CONDITIONS GENERALES

### NE JOIGNEZ AUCUN REGLEMENT A VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

- Les dossiers incomplets ou nous parvenant **après le 27 août** ne seront pas traités.
- Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Toute demande d'inscription doit être accompagnée :
  1. d'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
  2. d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive souhaitée, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
  3. de 2 photos.
  4. pour les activités enfants, **fournir le brevet attestant du niveau requis** pour l'activité.
- Le paiement s'effectuera avec le courrier de confirmation à partir du 1<sup>er</sup> septembre.
- **Aucun cours** ne sera dispensé **pendant les vacances scolaires** (sauf les samedis de début de vacances).
- Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours.
- Il appartient aux parents de prendre en charge les enfants en dehors des heures d'activités. L'établissement sera fermé pour vidange technique deux semaines par an au minimum.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance spécifique communale.
- L'abonnement est nominatif et individuel.
- Les inscriptions ne seront pas remboursées. Sauf avis médical, déménagement, et mutation.
- **La douche est obligatoire.**

Je certifie avoir pris connaissance de la fiche d'information sur le déroulement des activités aquatiques.

Date :

Signature :

